



RÉTROCESSION D'UN DROIT AU BAIL COMMERCIAL DE LOCAUX SITUÉS 19, PLACE DE LA LIBERTÉ À L'ISLE SUR LA SORGUE ET D'UNE LICENCE IV

Cette rétrocession est intervenue à la suite de la préemption par la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue du fonds de commerce situé 19, place de la Liberté. Le commerce ayant définitivement fermé en 2020 lors de la crise sanitaire, sa clientèle a aujourd'hui disparu, entraînant la disparition du fonds de commerce préempté.

Seuls certains éléments de ce fonds de commerce existent encore et devaient être rétrocédés par la Commune : le droit au bail commercial des locaux (deux droits au bail avec des propriétaires privés, un troisième bail commercial étant à conclure avec la Commune) et l'autorisation de vendre des boissons « Licence de quatrième catégorie – dite licence IV ».

Dans ces locaux de 167m², la Commune souhaitait que soit développé un espace de convivialité ouvert toute l'année, adapté au lieu emblématique de cœur de ville qu'est l'Îlot de la Tour d'argent et dont le fonctionnement est cohérent avec celui du cinéma actuellement en cours d'achèvement. Devaient donc être proposées avant tout une activité de bar et vente de boissons, ainsi qu'une activité de micro-restauration.

La rétrocession a été précédée d'un appel à candidatures, à l'issue duquel la candidature présentée par la SAS Les Coulisses, représentée par son président Monsieur Jérôme Arnoux, a été sélectionnée.

Après approbation par le conseil municipal, la rétrocession au bénéfice de la SAS Les Coulisses a eu lieu aux conditions suivantes :

- Au prix de 18 000 euros et par contrat du 18 juin 2024 pour la licence IV ;
- Au prix de 180 000 euros et par acte notarié du 4 juillet 2024 pour le droit au bail commercial.

Dates d'affichage en mairie du présent avis

Du 4 au 20 juillet 2024.

Mis en ligne le 4 juillet 2024